

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DAC 19** Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Aménagement des abords des Plateaux sauvages ». Subvention (300.000 euros) et convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Les Plateaux sauvages une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement est attribuée à l'association Les Plateaux sauvages, 5/7 rue des Plâtrières (20e), afin de mettre en œuvre le projet « aménagement des abords des Plateaux sauvages » lauréat du budget participatif 2018. 187676 ; 2019-07428

Article 2 : La dépense correspondante de 300 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de la subvention d'équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**